

Rapport annuel

Syndicat Mixte des Eaux de la Valière - SYMEVAL

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2014

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE . **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
 - CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS 4
 - CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT..... 4
 - RESSOURCES EN EAU 5
 - VOLUMES VENDUS ET EXPORTES 6
 - BILAN DES VOLUMES..... 7
 - LONGUEUR DU RESEAU..... 7
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC..... 8**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 8
 - EVOLUTION DES TARIFS DE VENTE EN GROS AUX COLLECTIVITES 8
 - RECETTES D'EXPLOITATION 9
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....10**
 - QUALITE DE L'EAU10
 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU10
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU11
 - PERFORMANCE DU RESEAU13
 - RENOUELEMENT DES RESEAUX.....14
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE15**
 - TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE15
 - ETAT DE LA DETTE.....15
 - AMORTISSEMENTS REALISES15
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE**
ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE
 PRECARITE **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
 - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Valière - SYMEVAL exerce la mission production de la compétence eau potable.

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Valière - SYMEVAL regroupe les communes d'ACIGNE, ARGENTRE-DU-PLESSIS, LIFFRE et VITRE.

Ainsi que les collectivités : SI D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE MONTAUTOUR, SI DES EAUX DE CHATEAUBOURG, SI DES EAUX DE HAUTE VILAINE, SI DES EAUX DE LA FORET DU THEIL, SI DES EAUX DE VAL D'IZE et SYNDICAT DU PERTRE-ST CYR.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

165 300 habitants sont desservis totalement ou partiellement

Population en vigueur en 2014 (données Insee 2011 - Décret n° 2013-1289 du 27 décembre 2013) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage et en régie :

- Au 1^{er} janvier 2014, le SIE de Châteaubourg a transféré au SYMEVAL la nouvelle l'usine de production du Plessis- Beucher. Celle-ci n'a pas été intégrée dans le périmètre d'affermage de Véolia. Elle est gérée en régie jusqu'au 31/12/2016.
- Le délégataire, la société VEOLIA EAU, poursuit son contrat d'origine et ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2005. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2016.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	26/10/2012	Prise en charge de travaux à réaliser suite variation des volumes produits, modification de la rémunération, révision de la valeur de production de référence à savoir : 3 450 000 m3.
2	23/10/2013	Prise en charge de nouvelles installations et de nouvelles obligations, modification du droit à déduction de la TVA, modification de la rémunération du délégataire

■ **CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS**

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Vente	ACIGNE		2014	
Vente	LIFFRE		2015	
Vente	ARGENTRE-DU-PLESSIS	maxi 650 m3/jr	2005	12
Vente	SIE DE CHATEAUBOURG	maxi 9 300 m3/jr	2005	12
Vente	SIE DE HAUTE VILAINE	maxi 700 m3/j	2005	12
Vente	SIE DE LA FORET DU THEIL	maxi 5 800 m3/jr	2005	12
Vente	SIE DE MONTAUTOUR	maxi 400 m3/jr	2005	12
Vente	SIE DE VAL D IZE	400 m3/j	2007	12
Achat	VITRE	4.600 m3/j maxi d'achat	2011	3

■ **CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT**

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
d'Export	SMPBC	100 000 m3/an	2013	3
d'Import/Export (échange d'eau)	CEBR	200 000 m3/an	2014	

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2013 [m ³]	Prélèvement 2014 [m ³]	Variation 2013/2014	Observations
Retenue de La Valière (Partie qui alimente La Billerie) VITRE	700	4 991 003	4 215 378	-15,54 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 2 juin 1976
Prise d'eau Le Plessis-Beuscher (Vilaine) CHATEAUBOURG	600	-	2 421 557	+100,00 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 12 avril 2012
Total des prélèvements [m³]		4 991 003	6 636 935	+32,98 %	

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2013 [m ³]	Importé en 2014 [m ³]	Variation 2013/2014	Part 2014
VITRE	2 052 121	2 061 066	+0,44%	95,2%
SMPBR	-	103 844	+100,00%	4,8%
Total import [m³]	2 052 121	2 164 910	+5,50%	100,00%

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Production 2013 [m ³]	Production 2014 [m ³]	Variation 2013/2014	Observations
Usine de traitement de La Billerie VITRE		4 426 035	3 717 102	-16,02 %	
Usine de traitement Le Plessis-Beuscher CHATEAUBOURG	12 000	-	2 120 289	+100,00 %	
Total produit [m³]		4 426 035	5 837 391	+31,89 %	

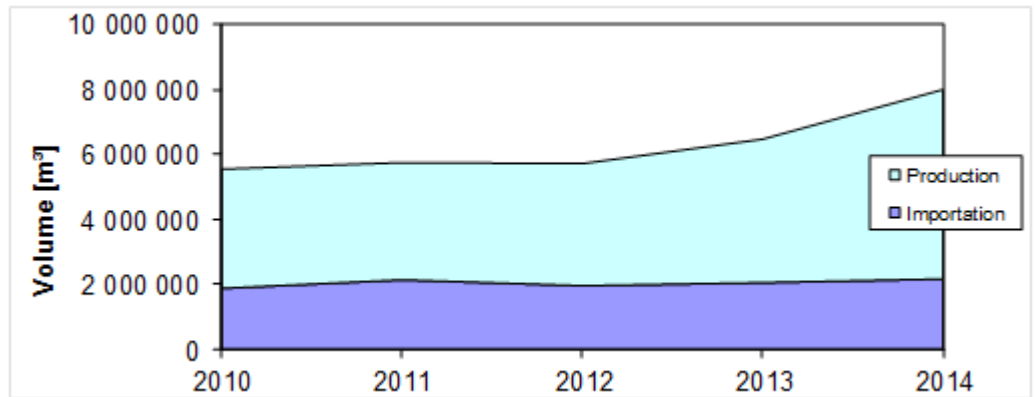
Le rendement de l'usine de la Billerie est en 2014 de 88%, du même ordre qu'en 2013.
Le rendement de l'usine de Plessis- Beuscher est de 87,5% en 2014.

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m ³]	2013	2014	Variation	Part 2014
Ressources propres	4 426 035	5 837 391	+31,89 %	72,95%
Importations	2 052 121	2 164 910	+5,50 %	27,05%
Total général	6 478 156	8 002 301	+23,53 %	100%

L'augmentation des volumes produits est liée à l'intégration de la nouvelle usine de production du Plessis-Beuscher dans le périmètre du Syméal.

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

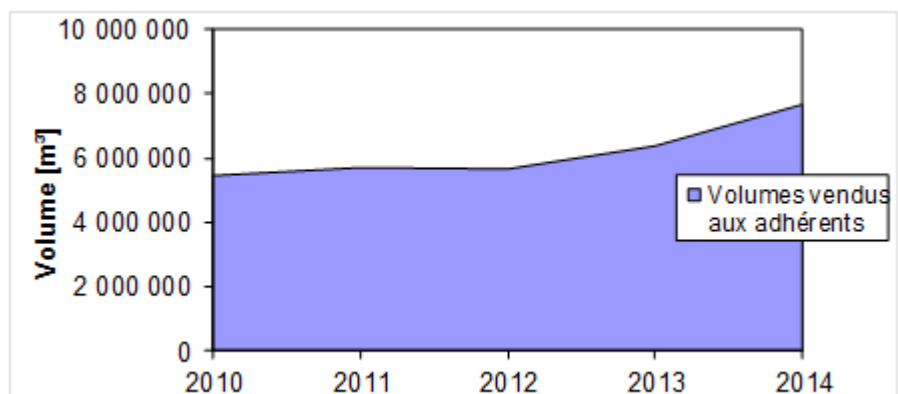


■ VOLUMES VENDUS ET EXPORTES

- Volumes vendus aux collectivités adhérentes

Vente à	Vendu en 2013 [m³]	Vendu en 2014 [m³]	Variation 2013/2014	Part 2014
ACIGNE	-	133 994	+100,00%	1,75%
ARGENTRE-DU-PLESSIS	194 418	190 950	-1,78%	2,49%
SIE DE CHATEAUBOURG	3 431 321	4 344 956	+26,63%	56,65%
SIE DE HAUTE VILAINE	179 145	158 360	-11,60%	2,06%
SIE DE LA FORET DU THEIL	2 049 262	1 993 873	-2,70%	26,00%
SIE DE MONTAUTOUR	118 460	119 170	+0,60%	1,55%
SIE DE VAL D IZE	110 350	127 820	+15,83%	1,67%
VITRE	294 452	600 153	+103,82%	7,83%
Volume total vendu aux adhérents	6 377 408	7 669 276	+20,26%	100,00%

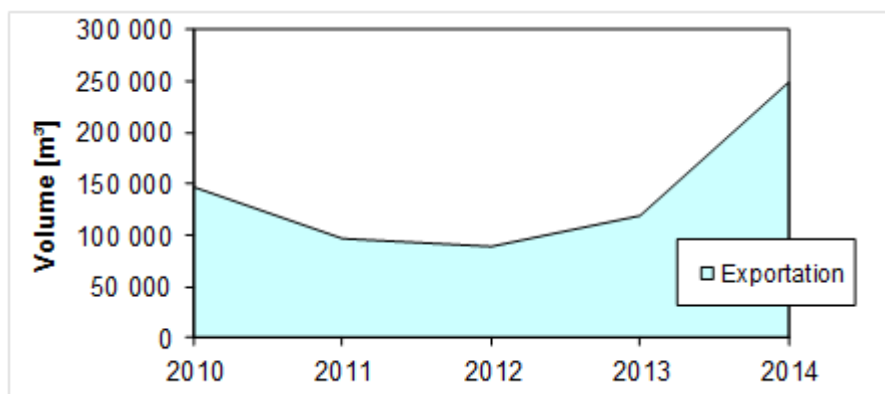
- Evolution des volumes vendus aux adhérents



- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2013 [m³]	Exporté en 2014 [m³]	Variation 2013/2014	Part 2014
SMPBC	118 870	115 550	-2,80%	46,4%
SMPBR	-	133 506	+100,00%	53,6%
Volume total exporté	118 870	249 056	+109,52%	100%

- *Evolution des volumes exportés*



■ BILAN DES VOLUMES

Volumes [m³]	2013	2014	Variation
Volume produit	4 426 035	5 837 391	+31,89 %
Volume importé	2 052 121	2 164 910	+5,50 %
Volume mis en distribution	6 478 156	8 002 301	+23,53 %
Volume exporté	118 870	249 056	+109,52 %
Volume vendu aux adhérents	6 377 408	7 669 276	+20,26 %
Volume total vendu	6 496 278	7 918 332	+21,89 %

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2013	2014	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	121,4	121,4	0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
04/03/2013	Participation 2013 des adhérents
03/03/2014	Participation 2014 des adhérents

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 16,89 % par rapport aux tarifs de base de 2005.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ EVOLUTION DES TARIFS DE VENTE EN GROS AUX COLLECTIVITES

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} avril 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation jan2014-jan2015
Part de l'exploitant				
Part proportionnelle [€HT/m ³]	0,347	0,347	0,371	+6,92%
Part de la collectivité				
Part proportionnelle [€HT/m ³]	0,053	0,054	0,071	+33,96%
Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,054	0,054	0,028	-48,15%
Prix total HT [€/m³]	0,454	0,455	0,470	+3,52%
TVA 5,5 %	0,025	0,025	0,026	
Prix total TTC [€/m³]	0,479	0,480	0,496	+3,55%

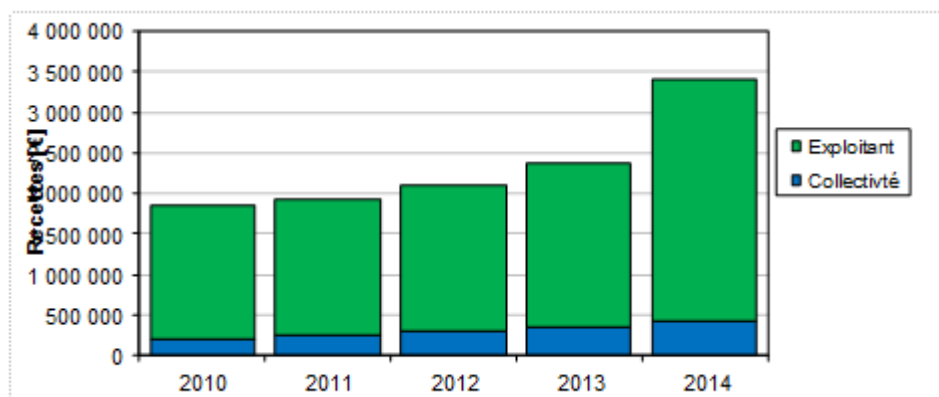
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	349 269,18 €	430 433,45 €	+23,24 %
Total recettes de vente d'eau	349 269,18 €	430 433,45 €	+23,24 %
Autres recettes			
Participation des SIE de base	456 709,30 €	466 751,57 €	
Remboursement achat d'eau	- 112 866,66 €	- 113 358,63 €	
Recettes exceptionnelles	250 553,24 €		
Rémunérations annexes	- 253 037,30 €		
Total des recettes	690 627,76 €	783 826,39 €	

- *Recettes de l'exploitant*

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	2 033 335,33 €	2 816 421,22 €	+38,51 %
dont abonnements		115 086,50 €	
Total recettes de vente d'eau	2 033 335,33 €	2 816 421,22 €	+38,51 %
Autres recettes			
Remboursement achat d'eau	- 500 717,52 €	- 513 205,43 €	
Rémunérations annexes	253 037,30 €		
Total des recettes	1 785 655,11 €	2 303 215,79 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	27	100 %
Conformité physico-chimique	27	100 %

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source VEOLIA)

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
Eaux vendues	[1,90 – 19,90]	Traces	[1,40 – 2,02]

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Retenue de La Valière (Partie qui alimente La Billerie)

→	80 %	Arrêté préfectoral du 1976 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : Propriété PPI). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourrait être admis	80 %
---	------	---	------

Prise d'eau Le Plessis-Beuscher (Vilaine)

→	80 %	Arrêté préfectoral du 19 avril 2005 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : Panneau). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 80% est admis	80%
---	------	---	-----

Import d'eau traitée depuis VITRE

→	80 %	L'import vient de la station de la Grange qui traite l'eau de la retenue de la Valière, de la prise d'eau de Pont-Billon et des drains du Pertre. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	--	------

Import d'eau traitée depuis CEBR

→	80 %	L'import vient de la station de Mézières sur Couesnon qui traite l'eau prélevée au niveau des drains du Pays du Coglais et de la prise d'eau de la Roche (Mézières sur Couesnon). Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80%
---	------	--	-----

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

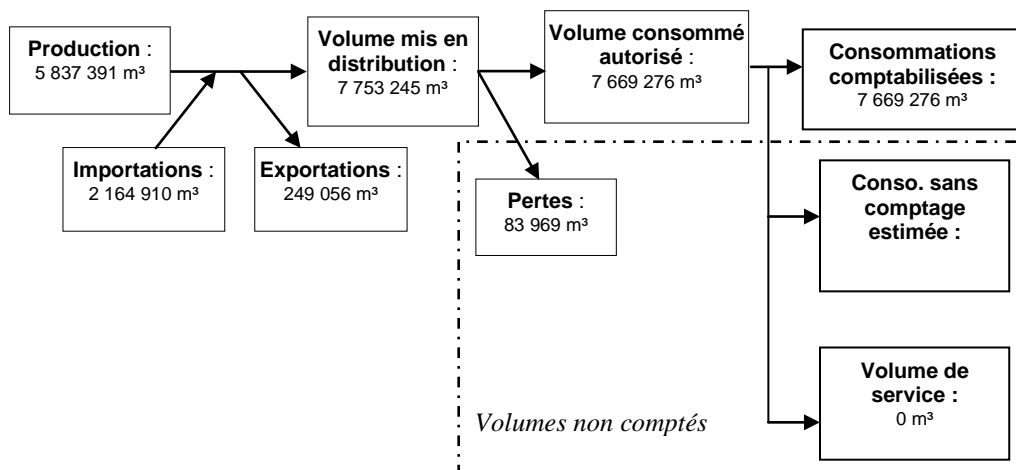
La valeur de cet indice varie entre 0 et 100.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	12
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	100	72

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 0 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau** =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2010*	2011*	2012*	2013	2014
Rendement du réseau [%]	100,8	100,7	100,4	100,3	98,9

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2010*	2011*	2012*	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	-1,75	-1,62	-0,88	-0,44	1,89

- **indice linéaire de pertes en réseau** =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2010*	2011*	2012*	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	-1,75	-1,62	-0,88	-0,44	1,89

* Les résultats supérieurs à 100 pour le rendement et négatifs pour les indices sont dus à des incertitudes de comptage. Le volume produit est lié à un comptage (débitmètre) sur une canalisation en diamètre 400, alors que les volumes vendus sont liés à une vingtaine de compteurs volumétriques, généralement de diamètre bien inférieur. L'exploitant est cours de vérification des compteurs de vente, pour les renouveler si nécessaire.

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	233,9	242,2	236,9	158,3	178,7
Seuil de rendement [%]	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	NR	0	0	0	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. En l'absence des données n-4, il n'est pas possible de calculer, aujourd'hui, cet indicateur.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
liaison SYMEVAL/SMPBR	976 957 €	269 400 €	
Réorganisation comptage La Vigne Etreilles	30 260 €	100 000 €	
UTEP Plessis Beuscher (budget annexe)	938 581 €	175 101 €	
Montant total des travaux payés (€)	1 945 798 €	544 501 €	

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	16 228 147,57 €	13 814 158,82 €
Remboursements au cours de l'exercice	749 327,56 €	4 516 019,79 €
dont en intérêts	269 014,34 €	252 031,04 €
dont en capital	480 313,22 €	4 263 988,75 €

En 2014, le Symeval a réalisé plusieurs emprunts pour un montant de 1,85 millions d'euros, dont :

- 0,96 millions d'euros pour financer la construction d'une nouvelle usine de production à Chateaubourg (Prêt 0% Agence de l'Eau Loire Bretagne).
- 0,64 millions d'euros pour la conduite d'interconnexion avec le SMPBR (Prêt 0% Agence de l'Eau Loire Bretagne).
- 0,25 millions d'euros pour financer la déconstruction de l'ancienne usine et le recyclage de la nouvelle.

Le SMG35 participe au remboursement de l'annuité des emprunts à Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 100%.

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dotation aux amortissements	726 295,79 €	733 559,36 €	731 314,73 €	721 138,41 €	582 799,91 €